

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 46/2017

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public, sur le parvis de la salle André Malraux le samedi 13 mai 2017, dans le cadre d'un concert de jazz

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu les articles R 225, R 37.1 et R 233 du Code de la Route,

Considérant la demande d'occupation du domaine public communal sollicitée, sur le parvis de la salle André Malraux le samedi 13 mai 2017

ARRETE

Article 1er – le service culture, vie locale et associative est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de la saison culturelle, pour l'organisation d'un concert de jazz le samedi 13 mai 2017

Article 2 - La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 3 - Cette autorisation est accordée le samedi 13 mai de 9h à 00h00

Article 4 – le service culture, vie locale et associative s'engage à retirer le matériel après utilisation et à restituer le domaine public dans l'état où il lui a été confié

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
  - Monsieur le Chef du centre principal des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 31 mars 2017

Le Maire,  
Vice-Président de Cœur d'Essonne  
Agglomération,



David DERROUET